

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **13.11.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUBE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Assemblée Générale ordinaire de l'AIEG -13.12.2023

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (AIEG) ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 13 décembre 2023 par mail en date du 20 octobre 2023 ;

Vu les statuts de l'AIEG ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'AIEG par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée générale ordinaire de l'AIEG du 13 décembre 2023 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'AIEG ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Plan stratégique 2024-2026
Par ... voix pour, ... voix contre, ... abstention.
2. Contrôle du respect de l'obligation visée dans le CDLD à l'article L1532-1 bis § 1^{er} : « les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs »
Par ... voix pour, ... voix contre, ... abstention.

Article 2: la présente délibération sera transmise à l'AIEG et au Ministre des Pouvoirs locaux.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER